

Location non déclarée d une cabane à piscine et maisonette

Par **HELPING**, le **01/10/2014** à **22:03**

Bonjour, J'ai vécu 27 mois en "colocation" non déclarée par la propriétaire dans une cabane de piscine amménagée mais sans eau ni WC...entendu que je pouvais me doucher à son domicile.

(location à 350e/mois)

Aussi, sur son terrain, deux maisonnetes sont également louée et non déclarée à 500e/mois chacune.

Quels risques encouru par le propriétaire (et par moi) en cas de dénonciation ?

Merci,

Cordialement,

Н

Par janus2fr, le 02/10/2014 à 08:00

Bonjour,

Qu'entendez-vous par "colocation non déclarée par le propriétaire" ? En France, il n'y a pas de déclaration particulière à faire pour louer si ce n'est que la déclaration des revenus fonciers avec les autres revenus.

Par **HELPING**, le **02/10/2014** à **17:59**

Bonjour, j'entend une location sans aucun bail ni contrat